



POCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL 22 janvier 2021

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 22 janvier 2021 à 20h00.
Sous la présidence de M Fouquier Jean-Pierre, maire

Présents : FOUQUIER J-Pierre, RICHARD Jacques, RYCKEBOER Benoit, COULON Véronique,
CERKESIAN Jean, COPPE Françoise, DE CAIGNY Méryl, LE GAC Dany, LEMAIRE Aurélien,
LEVASSEUR Sébastien, MARTIN Arnaud, MONKA Marielle, PETITFRERE Elodie, VISSÉ François, RAIS Isaline

Absent excusé : néant

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : LEVASSEUR Sébastien

Points abordés :

1 / Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 18 décembre 2020 :

Vu l'article 2121-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal en date du 18 décembre 2020 ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-verbal du 18 décembre 2020 ;

2 / Objet : Remplacement de la porte du bâtiment technique :

Vu les deux vols successifs que la commune de Blacourt a subi dans les ateliers municipaux, qui ont eu lieu début septembre et début novembre 2020,

Vu le rapport de l'expert d'assurance, remboursant la somme 4772€

Considérant la nécessité de remplacer la porte du bâtiment technique,

Vu le devis de l'entreprise Godo pour un montant de 5614.80€ TTC,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Godo pour un montant total de 5614.80€TTC.

D'inscrire la dépense au Budget Primitif 2021 en investissement chapitre 21 « immobilisation corporelle » article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions.

3 / Objet : Etude de diagnostic routier :

Vu la délibération n° 25-2017 du 20 octobre 2017, s'agissant de l'adhésion à l'Assistance Départemental des Territoires de l'Oise,

Vu le rapport du diagnostic routier, s'agissant du comptage et de la vitesse des véhicules entre le 20 novembre au 26 novembre 2019 émis par le Conseil Départemental de l'Oise, reçu en mairie le 30 septembre 2020,



Vu l'offre de l'ADTO, s'élevant à la somme totale de 9450€ ht, pour un diagnostic effectuer sur tout le territoire de Blacourt et ses hameaux,

Considérant l'accord du Conseil Départemental en date du 23 septembre 2019 accordant une subvention de 4 200€ au taux de 42% pour une dépense subventionnable de 10 000€ ht.

Le Conseil municipal, accepte à l'unanimité le devis de l'ADTO pour un montant total de 9450€ ht, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

4 / Objet : Achat d'un appareil de désinfection pour la cantine scolaire

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement, précisant que les dépenses d'investissement seront prises en charge respectivement par chaque commune,

Vu le contexte sanitaire lié à la covid 19,

Considérant l'entière satisfaction des appareils de désinfection, installés dans les salles de classes de l'école Blacourt,

Vu le devis de l'entreprise Propagroup pour un montant de 2442.00€ TTC ;

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Propagroup, pour un montant de 2442.00€ ttc,

D'inscrire la dépense au Budget Primitif 2021 en investissement chapitre 21 » immobilisation corporelle » article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions.

5 / Objet : Projet de mis à disposition d'un service civique :

Le service civique est un dispositif français d'encouragement à l'engagement de citoyenneté et de soutien public à celle-ci, créé par la loi du 10 mars 2010,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le recrutement d'un service civique dans le cadre de l'archivage par scannage des documents et tri des archives communales.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

6 / Objet : Bail de location pour l'exploitation de la parcelle

Monsieur le Maire constatant que le bail de neufs ans consentis entre la commune de Blacourt et Le Gac Dany, est arrivé à expiration le 30 avril 2018 (bail pour la location d'une parcelle cadastrée E n° 170 pour 71 ares à usage agricole)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler le bail avec l'EARL LEGAC pour une durée de neuf ans à compter du 30 avril 2018.

Le bail est fixé pour une durée de 9 ans, pour un montant annuel de 50€.

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail dans les conditions telles que définies ci-dessus.



7 / Objet : Achat de trois bancs extérieur pour la cour de l'école.

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Madame la Directrice d'école de Blacourt, pour l'installation de trois bancs,

Vu le devis de l'entreprise Adequat pour un montant de 585 € TTC,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat de bancs pour la cour de l'école.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Adequat, pour un montant total de 585 € ttc.

D'inscrire les dépenses au Budget Primitif 2021, en section investissement, au chapitre 21 immobilisations corporelles, article 2184 Mobilier

8 / Objet : Achat de rayonnage pour l'archivage

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de ranger et classer les archives communales

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise Bruneau pour un montant total de 1200 € ttc.

D'inscrire les dépenses au Budget Primitif 2021, en section investissement, au chapitre 21 immobilisations corporelles, article 2184 Mobilier.

9 / Objet : Cession de terrain à Monsieur Humbrecht Philippe

Vu la demande de Monsieur Humbrecht Philippe, s'agissant de lui céder une partie de la parcelle B n° 30 chemin de l'Avelon, appartenant à sa propriété.

Vu la délibération n° 3 du 15 juin 2007, autorisant ladite cession, pour un montant de 50€,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la cession de la parcelle B N° 30 à M Humbrecht Philippe, située au 13 chemin de l'Avelon.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces notariées.

Les frais de géomètres et de notaires seront à la charge du demandeur.

Projet en cours :

Projet de prolongement du chemin d'accès du Près sous la Ville :

Suite aux demandes de riverains de la Place Yvonne Genty, un premier chiffrage sera proposé, et il sera demandé aux riverains qui utiliseront ce chemin, une participation financière.

Etude de sécurisation du parking de l'école :

Monsieur le Maire indique au conseil que l'accès au parking est dangereux, surtout à la sortie de l'école le midi et le soir. Afin de sécuriser la sortie des élèves, Monsieur le Maire explique qu'une étude de sécurité sera établie en même temps que le diagnostic routier pour la sécurisation du centre du village et des hameaux.

Le Maire,

Jean-Pierre Fouquier